

# Tri des archives

Pour gérer efficacement les archives courantes et intermédiaires des communes et des intercommunalités, il est indispensable de distinguer les dossiers à conserver des dossiers à éliminer. Cette opération s'effectue en application des textes ministériels

## À CONTACTER



**L'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018  
du 28 août 2009**

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Catherine Poirson et Vanessa Moré

[archives-communales@vaucluse.fr](mailto:archives-communales@vaucluse.fr)

Palais des papes  
84000 AVIGNON

 [04 90 86 16 18](tel:0490861618)

 [Courriel](mailto:archives-communales@vaucluse.fr)

 [Site Internet](#)



**Les préconisations DGP/SIAF/2014/006  
du 22 septembre 2014**



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes  
84000 AVIGNON

